

Chermignon, le 14 septembre 2021/nr



Monsieur Le Conseiller d'Etat
Mathias Reynard
Chef de département SAI
Avenue de la Gare 39
1951 Sion

Planification des besoins des personnes en situation de handicap ou défavorisées pour la période 2021-2024

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Notre association de parents regroupe près de 300 familles ayant des enfants avec une déficience intellectuelle dans le Valais Romand.

Dans notre revue trimestrielle de février dernier vous avez répondu à la question sur la planification des besoins pour les personnes en situation de handicap.

« La prise en charge des Valaisannes et Valaisans en situation de handicap doit faire l'objet d'une stratégie globale qu'il est nécessaire d'actualiser régulièrement, dans le respect de la Convention de l'ONU. Ces planifications doivent être discutées entre tous les acteurs du secteur. Je suis donc évidemment favorable à une consultation des milieux concernés, la plus large possible ».

Le 3 mai dernier vous avez présenté à la presse votre rapport et la planification pour les années 2021-2024.

Nous soulignons votre volonté de diversification des formes de logement qui doivent être davantage promue afin de garantir la mise en œuvre progressive de la Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées entrée en force en Suisse le 15 mai 2014 et votée par le Grand Conseil valaisan en mai dernier.

Lors du vote de l'agrandissement de la Castalie de Monthey, le rapport de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI) du 24 avril 2020 relevait le **manque de places pour les centres de jour dans le Valais Central**. Or, votre rapport de planification 2021-2024 ne relève pas les besoins dans chaque région. A notre sens, c'est un élément essentiel si le canton du Valais veut offrir un choix pour tout citoyen et ainsi respecter la Convention de l'ONU.

Nous vous serions reconnaissants de compléter votre rapport en répertoriant les besoins pour les personnes en situation de handicap de chaque région.

D'autre part, dans le rapport, il est écrit que des solutions doivent être trouvées pour la création de places dans le Valais Central. Pour information, à notre connaissance, un étage complet dans les bâtiments de Notre Dame de Lourdes est vide depuis plus de 10 ans !

Pour nos familles habitant dans le Valais central dont leur enfant arrive à leur majorité dans les années 2021-2024, la distance pour rejoindre un centre de jour les contendra à placer leur enfant en internat (Castalie, Monthey). Le choix est donc restreint, ce qui est contraire à la convention de l'ONU. Cela relève également d'une inégalité de traitement entre les familles de ce Canton.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et en restant à votre entière disposition, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Nathalie Rey (-Cordonier)
Présidente insieme

Annexes

documents à disposition

- 03.05.2021 Rapport planification 2021-2024
- 15.05.2020 Rapport commission Grand Conseil
- 28.02.2021 Revue trimestrielle



Copies

M. Benjamin Roduit, Président de l'AVIP

Mme Patricia Constantin, Présidente de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Membres de la commission de la santé, des affaires sociales et l'intégration

Aux députés des districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey